

La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – mars 2015 – n° 95

Le tour de l'actualité aînée en quelques clics

Projet de loi 10 :

Un éléphant dans un magasin de porcelaine

par Jacques Fournier
AQDR Saint-Michel



« Projet de loi 10 : c'est comme un gros bulldozer! »
Tel est le titre d'un article paru dans [l'Hebdo du St-Maurice](#) (Shawinigan) le 22 janvier dernier. On y rapporte une démarche régionale de la Coalition solidarité santé condamnant ce projet de loi – maintenant adopté sous le bâillon – qui veut, une nouvelle fois, procéder à des fusions massives d'établissements dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Les fusions de 2003 ont entraîné, très concrètement, une croissance du nombre de cadres. Comment de nouveaux amalgames permettraient-ils, en 2015, de diminuer le nombre de cadres de 1300 postes? Dans ce réseau, l'équilibre est fragile.

Le personnel est exaspéré, épuisé, se sent déjà bousculé. Qu'est-ce qu'une nouvelle réforme de structure créant des pachydermes apporterait? Une guerre de pouvoirs ravivée entre les cadres? Davantage de réunions pour développer de nouveaux organigrammes? L'intention cachée est-elle d'inscrire des facilités législatives supplémentaires pour favoriser davantage le recours à la sous-traitance, cette graine mal contrôlable et coûteuse?

SOMMAIRE

Nouvelles de l'AQDR	4
L'AQDR dans les médias	7
Austérité.....	8
Les comités nationaux vous informent.....	11
Hébergement et services à domicile	14
Santé.....	18
Sur la place publique.....	21
Billet	24
Humour	25

Sans faire de jeu de mots simplet sur l'embonpoint du ministre, il faut dire les choses franchement : le projet de loi 10, c'est un éléphant dans un magasin de porcelaine.

Réforme Barrette :

Une majorité de Québécois n'y croit pas

Une forte majorité de Québécois ne croit pas que la réforme Barrette, adoptée sous bâillon aujourd'hui, va améliorer le système de santé. **Plus de 60 % des répondants** à un sondage Léger Le Journal interrogés ces jours-ci estiment que la réforme du système de santé proposée par le ministre Gaétan Barrette sera un échec. Une faible minorité (14 %) croit qu'elle permettra un meilleur accès aux soins de santé.

La suite dans [Le Journal de Québec](#).

Bâillon pour l'adoption du projet de loi 10 :

« **Les députés libéraux doivent s'opposer au bâillon** »

Dans une lettre qu'elle adresse aujourd'hui aux députés libéraux, la Coalition solidarité santé leur demande de ne pas voter de bâillon pour l'adoption du projet de loi 10 (PL 10), mais plutôt de rappeler à l'ordre le ministre Barrette pour qu'il retire son projet de loi et tienne de véritables consultations sur l'avenir du réseau public de santé et de services sociaux. La Coalition réagit ainsi à la rumeur voulant que le gouvernement s'apprête à imposer un bâillon dans les prochains jours pour forcer l'adoption de son projet de loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Dans les derniers mois, la Coalition a rencontré une vingtaine de députés, majoritairement du PLQ, à leurs bureaux de circonscription. Si certains ont laissé entendre qu'il n'y avait pas unanimité dans le caucus, la Coalition remarque que « beaucoup de ces députés étaient peu ou pas informés sur le PL 10, sur ses impacts, sur les enjeux sous-tendus et les dangers qu'il entraîne, ainsi que sur les propos de l'opposition généralisée qui s'est manifestée en commission parlementaire. »

La suite sur le site de la [TRPOCB](#).



Conférence de presse de la Coalition solidarité santé, dont l'AQDR est membre.

Projet de loi 10 :

Le milieu communautaire de Montréal inquiet des conséquences de la perte d'expertise dans des dossiers sensibles pour la région

Alors que l'ensemble des acteurs clés du secteur de la santé dénonce le projet de loi 10 adopté sous bâillon, le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) joint sa voix aux protestataires pour souligner ses inquiétudes quant à la perte d'expertise qui en résultera à Montréal. La disparition de l'Agence de la Santé et des Services sociaux (ASSS) aura des conséquences sur plusieurs dossiers régionaux importants et affectera les services à la population pour des années à venir.

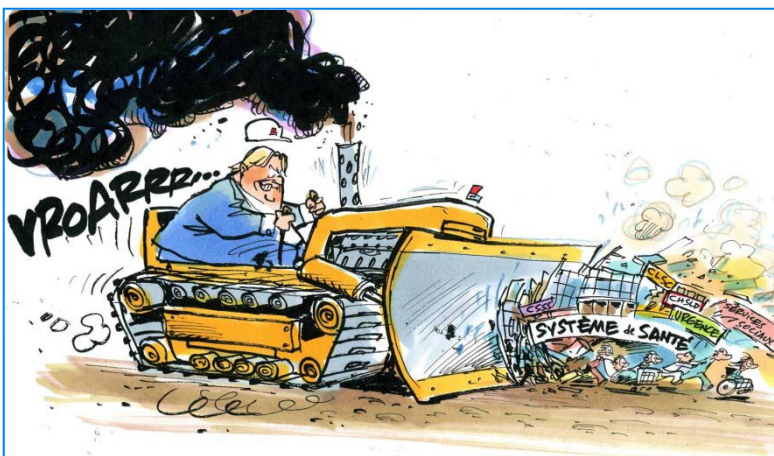
« Montréal sera comme un navire sans gouvernail pour plusieurs années, avec la disparition de l'Agence et les nombreux changements de postes forcés dans 5 énormes CISSS et 4 hôpitaux non fusionnés. C'est la population et les communautés qui en paieront le prix, ce qui est déplorable » s'indigne Sébastien Rivard, coordonnateur du RIOCM.

La suite sur le [site du RIOCM](#).



L'imbuvable projet de loi 10 sur les mégafusions

(J.F.) L'organisme [Espace santé](#) a organisé, le 4 février, un intéressant 5 à 7 au sujet de l'imbuvable projet de loi 10 du ministre Barrette sur les mégafusions. Les deux présentateurs : Damien Contandriopoulos, professeur et chercheur, et Diane Lavallée, directrice générale de l'Association québécoise d'établissements de santé et des services sociaux (AQESSS), une association qui va disparaître avec le projet de loi.



Mme Lavallée : « L'AQESSS se veut constructive, mais ne peut appuyer une réforme aussi centralisatrice ».

M. Contandriopoulos, super drôle dans sa présentation : « La littérature scientifique dit que des établissements de santé de plus de 400 lits ou de plus de 3000 employés, c'est inefficace ». « Si les structures ne nous aident pas, il faut essayer de sauver les meubles en jouant sur les processus

à améliorer ». « Même si des milliers de personnes dénoncent le projet de loi 10, le ministre Barrette ne les écoute pas. Le bâillon est dans cette logique ».

En résumé, le ministre Barrette est fier d'être intransigeant. Il n'y a pourtant pas de quoi être fier.

Quatre chercheurs de haut niveau se prononcent contre le projet de loi 10

Séminaire présenté en association avec le Département d'administration de la santé de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, le 26 janvier dernier.

Conférenciers : François Béland, Damien Contandriopoulos, Réjean Hébert, Paul Lamarche.
Durée : une heure trente. Cliquez ici [pour une réflexion scientifique et approfondie](#).

Nouvelles de l'AQDR

AQDR Sherbrooke

Retour de la campagne de bienveillance : Commerce « ami des aînés »



L'AQDR Sherbrooke, en partenariat avec la Ville de Sherbrooke, remet de l'avant la campagne de bienveillance : Commerce « ami des aînés ». Ce projet, rendu possible grâce à la participation financière du Secrétariat aux aînés, vise à promouvoir une attitude respectueuse et attentionnée envers la clientèle aînée.

Plus précisément, on veut sensibiliser les commerçants, les organismes ainsi que les institutions publiques à adopter les valeurs promues par la campagne : Commerce « ami des aînés », soit le **respect**, l'**accueil**, l'**écoute** et l'**attention**. Un commerçant adhérent est

particulièrement attentif aux besoins des personnes aînées et son personnel sait faire preuve de bienveillance à l'égard de cette clientèle. En somme, ce commerce contribue activement et positivement à la qualité de vie des personnes aînées.

Une première édition de la campagne eut lieu en 2012-2013 et ce sont plus de 300 commerces de Sherbrooke qui ont reçu l'appellation : Commerce « ami des aînés ». Pour cette nouvelle édition 2015, une chargée de projet de l'AQDR Sherbrooke a la responsabilité de recontacter ces commerçants pour consolider leur participation. Un autocollant leur sera alors remis. Ce dernier prend la forme et la couleur du logo de la campagne, c'est-à-dire, la fleur verte « ami des aînés ». Il sera suggéré aux commerçants de l'apposer, entre autres, sur la vitrine de leur commerce. De nouveaux dépliants leur seront également remis, expliquant clairement les objectifs de la campagne.

Parallèlement à la prise de contact avec les commerçants, les personnes aînées seront approchées, par les différents organismes, regroupements et associations, afin de leur expliquer ce en quoi consiste cette campagne. Ces personnes rencontrées recevront un sac

réutilisable aux couleurs de la campagne. Elles seront encouragées à fréquenter les commerces de proximité participant à la campagne.

Pour trouver facilement un commerce, organisme ou institution publique participant à la campagne de bienveillance, consultez la liste complète sur le [site de l'AQDR Sherbrooke](#). Une [carte web interactive](#) permet aux utilisateurs de retrouver aisément un commerce participant, que ce soit par catégorie, par arrondissement, ou encore, pour avoir accès à la liste complète.

AQDR Lévis-Rive-Sud

Le PIA maintenant déployé dans toute la Chaudière-Appalaches

par Martine Rodrigue, directrice générale
AQDR Lévis-Rive-Sud



Tranquillité d'esprit...

C'est après une réflexion qui a débuté en 2009 au sein de notre organisme et par une consultation des personnes âgées elles-mêmes, de leurs proches, et des intervenants du milieu que le contenu de ce que nous appelons maintenant le PIA (Programme d'information aux aînés sur le choix d'un milieu de vie) a été élaboré.

Ainsi, au début de l'année 2011, la section Lévis-Rive-Sud de l'AQDR, avec la collaboration de ses précieux partenaires, propose pour la première fois à la population de son territoire le PIA.

Ce projet a bénéficié, pour sa mise en place, du soutien financier du programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA) du ministère de la Famille et des Aînés du Québec. Et, par la suite, l'AQDR Lévis-Rive-Sud entame un processus d'implantation du PIA sur l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches. À la fin de l'année 2014, plus de 500 personnes ont participé aux sessions offertes sur le territoire de la région, permettant à celles-ci d'entamer une démarche de réflexion.

Qu'en est-il du choix de la personne qui sent un peu plus les effets du vieillissement à la suite d'une maladie, qui subit la perte du conjoint, qui fait face à une perte d'autonomie ou à une modification sensible de ses revenus? Pour faire un choix, il faut qu'il y ait des alternatives connues. Il faut que, sinon l'ensemble, tout au moins la majeure partie des avantages et inconvénients liée aux options ait été prise en compte.

C'est pour cela que le PIA existe. Le programme veut offrir aux personnes concernées, ainsi qu'à leurs proches, l'ensemble des éléments permettant une prise de décision éclairée : rester dans le logement actuel ou envisager un autre milieu de vie. Les participants pourront ensuite, grâce aux éléments qui leur auront été fournis (contacts, ressources et moyens disponibles, etc.), planifier sereinement leur avenir dans le respect de leur décision. Ce programme s'inscrit dans une démarche visant le développement du pouvoir d'agir des personnes participantes.

Nous avons voulu mesurer l'impact monétaire de ce programme sur la population âgée. Pour ce faire, nous avons fait appel, en juin 2014, à R. Gagnon, un économiste bénévole d'expérience. Voici ce qu'il nous en dit.

« Il n'est pas facile de faire une analyse économique complète et précise de chacun des bénéficiaires et des coûts des sessions de formation du Programme d'information aux aînés. Toutefois, avec les informations disponibles et en faisant des hypothèses plausibles, il devient évident qu'un programme tel que le PIA est très rentable pour la personne qui y participe et encore plus pour la société des aînés prise dans son ensemble.

Ainsi, de façon approximative chaque participation à une session du PIA :

- coûte environ **350 \$ par personne**, en incluant la valeur de son temps et ses frais d'inscription et de déplacement (déboursés);*
- rapporte, pour la personne elle-même et pour l'ensemble de la société des aînés, des **bénéfices d'environ 22 000 \$ par année.***
- De plus, d'autres bénéfices réels existent, plus qualitatifs, mais difficiles à estimer monétairement.*

En généralisant "sommairement" les informations précédentes, pour une ville comme Lévis, en supposant que 10 personnes par année suivent la session du PIA, et ce pendant 10 ans, alors les bénéfices pour les aînés pourraient atteindre 22 millions \$ après vingt ans (on fait l'hypothèse que les bénéfices d'un cours suivi se répercutent pendant 10 ans).

Ainsi, à Lévis, pour des coûts d'environ 3 500 \$ par année (350 \$ x 10 personnes), les aînés obtiennent des bénéfices d'environ 220 000 \$. En supposant que les bénéfices se répercutent sur 10 ans et que cette formation se donne pendant 10 ans (donc à 100 personnes), cela donnera des bénéfices de plus de 1 million \$ par année (22 millions \$ de bénéfices répartis sur 20 ans). »

Étonnant, non? Nous avons rejoint 500 personnes à ce jour! S'il était possible d'analyser ainsi les impacts de tous les programmes ou activités des sections de l'AQDR au Québec, est-ce que nos élus comprendraient enfin que le financement à la mission des sections de l'AQDR, c'est payant et que cela pourrait l'être encore plus, si ce financement était à la hauteur des besoins?

Pour en savoir plus, consulter le [site de l'AQDR Lévis-Rive-Sud](#) ou la [page Facebook du programme](#).

Guide des mesures fiscales pour les personnes handicapées

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) publie la cinquième édition de son Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches pour l'année d'imposition 2014. Pour télécharger le [guide de l'OPHQ](#).

L'AQDR dans les médias

ENTREVUE DE DENISE PILON, RESPONSABLE DU COMITÉ HABITAT

Chutes dans les établissements : une « catastrophe » pour les aînés

Quelque 77 patients ont succombé à la suite d'une chute dans un établissement de santé du Québec, entre octobre 2013 et avril 2014, révèlent des données du ministère de la Santé.

« Les chutes chez les personnes âgées à domicile et en hébergement sont une vraie catastrophe! Il y a des lacunes dans les soins. C'est terriblement gênant, on est comme dans le tiers-monde », critique Denise Pilon, responsable du comité habitat à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR). [...]

« On est en période de restrictions budgétaires. Les établissements mettent des infirmières qualifiées à la porte afin de les remplacer par des infirmières auxiliaires et des préposés aux bénéficiaires qui sont responsables d'un plus grand nombre de patients. Le personnel est souvent à bout de souffle et la sécurité ne fait pas toujours partie des priorités », dénonce Mme Pilon.

Les programmes de prévention des chutes sont appliqués de façon très inégale d'un centre à l'autre, constate-t-elle. « Est-ce qu'on tient compte du profil d'autonomie fonctionnelle des patients? » se questionne Mme Pilon.

Lire l'article complet dans le [Journal de Montréal](#).

À votre agenda!

Le **jeudi 8 octobre 2015**, l'AQDR organisera un premier grand colloque sur les chutes chez les aînés. L'événement se tiendra le lendemain de l'Assemblée des présidentes et des présidents prévue les **6 et 7 octobre prochains**. Réservez ces trois journées importantes dès maintenant!

ENTREVUE DE JEAN-PAUL TREMBLAY,
PRÉSIDENT DE L'AQDR POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

Mission, services et principaux dossiers de l'AQDR

Jean-Paul Tremblay, président de l'AQDR Pointe-de-l'Île de Montréal, a accordé une entrevue à Jeannine Lacroix de Radio Centre-ville, le mercredi 28 janvier dernier. En plus de présenter les services offerts par l'AQDR, M. Tremblay a souligné les principales préoccupations des personnes aînées.

Pour écouter l'[entrevue de Jean-Paul Tremblay](#) (de 5:44 à 18:54).



AUSTÉRITÉ

Les manifestations se multiplient contre le gouvernement Couillard et ses politiques d'austérité

Partout au Québec, les manifestations se multiplient contre les politiques d'austérité du gouvernement du Québec, mais aussi contre diverses politiques, que ce soit en environnement, en éducation, en santé, etc. Allons-nous vers un Printemps érable 2015?

Le 3 février dernier, le premier ministre Couillard a été accueilli par des manifestants au Palais des congrès où il était reçu par ses amis de la Chambre de commerce. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, dont l'AQDR est membre, était la cheville ouvrière de cette manifestation. Il faisait froid! (photos : Jacques Fournier)





James K. Galbraith,

L'austérité, instrument de prédation



Pour l'économiste américain James K. Galbraith, l'austérité est un moyen pour certaines entreprises, comme les assureurs, de privatiser les programmes de sécurité sociale. Cette prédation pourrait démanteler notre filet de sécurité sociale, alors que c'est justement celui-ci qui a permis de tempérer les injustices économiques depuis quelque 80 ans. « Il faut retrouver l'esprit de l'époque d'avant la croissance (avant 1950). Il faut retourner à l'organisation, au combat, à la solidarité et aux solutions pragmatiques à chacun des problèmes » a conseillé James Galbraith, dans son discours devant le conseil confédéral de la CSN, le 23 septembre dernier.

Lire la suite dans le [n° 48 du magazine Perspectives](#) (pages 8-9).

L'austérité ou la démocratie confisquée

L'austérité est sur toutes les lèvres au Québec depuis le retour au pouvoir des Libéraux en avril 2014. Le climat politique qui règne chez nous fait écho à la « crise budgétaire » qui affecte l'Europe depuis la crise financière et économique en 2008. Pourtant, des deux côtés de l'Atlantique, l'austérité budgétaire n'est pas une simple réaction à la crise économique. Malgré l'ampleur qu'a prise la politique de l'austérité depuis sept ans, l'obsession pour l'équilibre budgétaire est apparue bien avant que n'éclate la bulle des subprimes et qu'elle emporte avec elle l'économie mondiale. L'austérité est simplement la forme que prend aujourd'hui l'enjeu de l'équilibre des finances publiques.

La suite de ce [blogue de l'IRIS](#).

Des solutions pour en finir avec l'austérité

L'heure est définitivement à l'austérité au Québec. Le gouvernement libéral a créé deux commissions – fiscalité et révision des programmes – ayant pour mandat de réduire de façon draconienne les budgets de l'État. La CSN propose une tout autre approche. Le point avec son trésorier et responsable du dossier des finances publiques, Pierre Patry.

Le 4 juin 2014, lors du discours sur le budget, le ministre des Finances, Carlos Leitão, lançait la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. Sa mission devait permettre « au gouvernement d'obtenir l'avis d'experts quant aux pistes d'action à privilégier pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal québécois tout en assurant le financement des services publics ».



Lire la suite dans le [n° 48 du magazine Perspectives](#) (pages 16-17).

Évitement fiscal : se payer un CHUM par année

Apple vient d'annoncer des profits records de 18 milliards de dollars pour les trois derniers mois de 2014. Cela représente 200 millions de dollars par jour de profits. Malgré tout, l'entreprise réussit à ne payer que 2 % d'impôts sur ces bénéfices. Ces dernières années, des journalistes ont mis au jour les stratagèmes fiscaux qui permettent à Apple et à d'autres très grandes entreprises, notamment les géants du secteur des technos, de ne payer presque pas d'impôts, malgré leurs formidables profits. Elles ne falsifient pas leurs déclarations de revenus, pas plus qu'elles ne cachent des liasses de billets de banque dans les coffres-forts de leur sous-sol. Elles ont plutôt recours à ce qu'on appelle « l'optimisation fiscale » – euphémisme pour évitement fiscal.

La suite sur [Le Journal de Montréal](#).

Les comités nationaux vous informent

Le fractionnement de revenu entre conjoints

par Claude Godbout

Responsable du comité Revenu et fiscalité

Au fédéral

Si vous ou votre conjoint recevez un revenu de pension, vous êtes peut-être admissible à une disposition de l'impôt fédéral qui permet le fractionnement de revenu entre conjoints, permettant généralement de diminuer l'impôt fédéral total payable par vous deux.

Ce ne sont cependant pas tous les revenus de pension qui sont admissibles à ce fractionnement. Par exemple, la Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) n'est pas admissible ni la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou celui du Canada (RPC) de même que, avant 65 ans, les retraits des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

Pour une liste complète des revenus de pension admissibles au fractionnement avant 65 ans et ceux après 65 ans, allez sur le site de l'[Agence du revenu du Canada](#).

En seulement trois minutes, cette [présentation vidéo](#) vous permettra d'en savoir plus sur toute la question du fractionnement de revenu de pension relativement à l'impôt fédéral.

Au provincial

Le fractionnement du revenu entre conjoints s'applique aussi à l'impôt provincial si l'auteur du fractionnement est âgé de 65 ans et plus. C'est une différence avec l'impôt fédéral où le fractionnement peut se faire dès qu'un des conjoints a un revenu de pension admissible. Pour plus d'information sur le fractionnement de revenu de pension relativement à l'impôt provincial, allez sur le site de Revenu Québec : [Revenu Québec — Ligne 122 — Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC-RVER, ou rentes](#).

Pour ce qui est de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (ou de celui du Canada), il est néanmoins possible, dans une démarche distincte auprès de ces organismes, de demander une division de la rente entre conjoints. Pour en savoir plus, consultez le site de la Régie des rentes du Québec : [RRQ — La division de votre rente de retraite du Régime de rentes du Québec](#).

Finalement, c'est lors de la production annuelle des déclarations fiscales, pour vous et pour votre conjoint, au fédéral comme au provincial, que vous pouvez demander de bénéficier du fractionnement du revenu de pension en remplissant les formulaires appropriés.

L'insécurité alimentaire chez les 60 ans et plus

par Marjorie Northrup
Membre du comité Habitat

*Beautiful young people are accidents of nature,
but beautiful old people are works of art.
— Eleanor Roosevelt*

Le portrait des personnes âgées au Québec n'a jamais été si ensoleillé : meilleure santé, revenus plus stables, contribution plus soutenue au bien social par le biais du bénévolat et de l'aide à ses proches. Tous ces facteurs et bien d'autres nous permettent d'envisager avec optimisme cette phase de la vie. Toutefois, comme pour tout portrait, il y a l'envers plus sombre. Un des facteurs déterminants de la qualité de vie est la sécurité alimentaire et, pour une partie importante de la population aînée, cette sécurité est menacée de plusieurs façons.

Manger ou me loger convenablement

Les facteurs économiques

Le seuil du faible revenu est établi à environ 23 000 \$ pour une personne vivant seule. Chez les 65 ans et plus, les plus pauvres sont ceux qui reçoivent, en plus de leur pension de vieillesse, le supplément du revenu garanti. Le revenu total avec ce supplément est d'environ 1 200 \$ par mois. Cela fait qu'un grand pourcentage des aînés québécois vivent sous le seuil du faible revenu et disposent d'environ 1 200 \$ par mois pour suffire à tous leurs besoins. Selon FRAPRU, le loyer moyen pour un 3½ à Montréal est d'environ 650 \$ par mois. Si l'on ajoute un minimum de 150 \$ pour le chauffage, l'électricité et le téléphone, il n'y a plus qu'environ 400 \$ pour tout le reste, incluant l'alimentation, les vêtements, les lunettes, le dentiste, les menus plaisirs, etc. ! Pour ces personnes, il est même difficile de se payer des services alimentaires bénévoles peu dispendieux comme la popote roulante.

Manger ou aller à mon rendez-vous médical

Les facteurs liés à la santé

Il est clair que les Québécois vivent plus longtemps et en meilleure santé. Toutefois, les gens souffrant d'incapacités vont vivre plus longtemps avec ces incapacités. Vingt-cinq pour cent (25 %) des 65 ans et plus disent être limités à long terme dans leurs activités à

cause d'un problème de santé. De plus, beaucoup de maladies chroniques, tels le diabète, les ulcères d'estomac, les problèmes de déglutition, etc., nécessitent l'adoption de régimes alimentaires spécifiques, restreints, qui coûtent plus cher et sont plus difficiles à préparer. Aussi, les visites chez le médecin ou à l'hôpital pour les traitements médicaux engendrent des dépenses de transport, de nourriture et parfois d'accompagnement, qui grugent un budget déjà restreint. Les problèmes de santé mentale, la dépression ainsi que la démence et la maladie d'Alzheimer sont aussi des barrières à surmonter pour bien se nourrir.

Risquer de glisser sur la glace
et me fracturer une hanche ou ne pas manger

Les facteurs environnementaux



Le moins que l'on puisse dire du climat du Québec, c'est qu'il est intéressant dans sa variété! Ces variations entraînent des défis particuliers pour les aînés à mobilité réduite, que ce soient les trottoirs glacés ou la chaleur accablante, qui rendent l'approvisionnement en nourriture plus difficile. De plus, la prolifération de magasins à grande surface entraîne souvent la disparition de l'épicerie locale, familière et facile d'accès. La majorité des aînés vit seule. Plusieurs études ont démontré que le fait de manger seul affecte négativement le désir de cuisiner, et même l'appétit. Ceci mène souvent au cliché trop vrai de

« la tasse de thé et le biscuit » comme repas.

Le temps est venu d'agir! Le nombre des aînés au Québec va presque doubler en 25 ans. Le Québec est une des provinces qui dépense le moins par personne en services de maintien à domicile.

NDLR L'auteure est coordonnatrice des services alimentaires bénévoles au Centre d'action bénévole de Montréal.

Invitation à faire circuler

Le comité Communications de l'AQDR nationale vous invite à faire circuler ce numéro de *La Force des s@ges* auprès de vos familles, amis et partenaires aînés :
organismes aînés, tables de concertation, MADA, etc.

Vous pouvez même le faire suivre à votre beau-frère qui s'interroge sur le bien-fondé des politiques du gouvernement Couillard. Merci d'avance.



INCENDIE À L'ISLE-VERTE

Le coroner blâme les pompiers et la résidence

Des lacunes dans l'intervention des pompiers et le personnel de la résidence insuffisant et mal formé pour des situations d'urgence ont contribué au décès de 32 aînés lors de l'incendie survenu à L'Isle-Verte, tranche le coroner Cyrille Delâge dans son rapport dévoilé jeudi. De plus, des personnes non autonomes n'auraient pas dû être logées dans une section de la résidence du Havre qui n'était pas conforme aux normes de construction pour ce type d'habitation. « Une erreur lourde de conséquences », dit le coroner. Surtout que « le soir de l'incendie, ils ont été quasiment laissés pour compte par le préposé de nuit en service », s'insurge-t-il.

La suite dans [Le Devoir](#).

Présentation du texte du [Rapport du coroner](#).

ENTREVUE DE JUDITH GAGNON, PRÉSIDENTE DE L'AQDR

Dépôt du rapport d'enquête de l'incendie de la résidence du Havre

(Rivière-du-Loup) Le 13 février dernier, Judith Gagnon, présidente de l'AQDR nationale, a commenté le rapport du coroner Cyrille Delâge dans une entrevue accordée à Daniel St-Pierre pour l'émission d'affaires publiques « Bonjour Grand Portage » à la radio. Malheureusement la station CIEL FM 103 ne permet l'écoute en différé de ses émissions que pendant une seule semaine.

Plus de la moitié des résidences pour aînés toujours sans gicleurs

Un an après la tragédie de L'Isle-Verte, plus de la moitié des résidences privées pour aînés ne sont toujours pas protégées par des gicleurs. Québec n'a pas encore changé la réglementation. « C'est dramatique. Je me serais attendu à ce qu'il y ait du chemin qui soit fait après cette tragédie qui a bouleversé le Québec, mais on n'a absolument pas progressé », affirme le député caquiste François Paradis. Il a fait une demande d'accès à l'information récemment pour obtenir un bilan de la situation au sujet de l'installation de gicleurs, des données semblables à celles obtenues cette semaine par La Presse.

La suite sur [La Presse](#).

Résidences pour aînés : Montréal va soutenir l'installation de gicleurs

Montréal subventionnera désormais l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour personnes âgées. La métropole prévoit investir 2 millions par an pour éviter des tragédies similaires à celle qui a fait 32 morts à L'Isle-Verte, l'an dernier.

Plus de détails sur [LaPresse.ca](#).

Une résidence. 112 patients âgés en perte d'autonomie, sans médecin. Une infirmière a tout changé.



Été 2012. Du jour au lendemain, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Montagne, à Montréal, se retrouve avec 112 patients âgés, des cas complexes, en perte d'autonomie. Ils viennent d'être admis dans une nouvelle ressource intermédiaire privée. À son ouverture, la ressource de la Montagne, dans Parc-Extension, a même fait l'objet de reportages dans les médias tant elle n'était pas prête à accueillir ses premiers pensionnaires. Mais le manque de meubles, les activités sociales non encore organisées ou la cafétéria à roder, ce n'était que la pointe de l'iceberg. La plupart des patients étaient sans

médecin de famille. Le tout avec des maladies chroniques, des troubles cognitifs, alouette. Leurs prescriptions? Souvent périmées.

La suite dans [Le Devoir](#).

La saga du CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf

Pierrette Thériault-Martel est une retraitée âgée de 70 ans. Elle a affronté seule Eddy Savoie, propriétaire des Résidences Soleil. Il l'a poursuivie pour 400 000 \$, en juillet 2011, pour avoir dénoncé la piètre qualité des soins donnés à sa mère ainsi qu'à près de 200 autres personnes âgées hébergées au CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf, sur la Rive-Sud de Montréal. En septembre 2013, la Cour supérieure a rejeté l'action en justice, la qualifiant de poursuite-bâillon. La Cour a alors informé Pierrette T.-Martel qu'elle pouvait à son tour réclamer des dommages moraux et punitifs pour que Eddy Savoie comprenne bien que la richesse ne soit pas un laissez-passer pour faire taire la critique. Ce qu'elle a fait.

La suite sur le [site de la FSSS](#).

**Commentaires de Judith Gagnon,
présidente de l'AQDR**

15 mois de prison pour Immacula Eugène

Une ancienne préposée aux bénéficiaires qui a drogué et frappé des personnes âgées en perte d'autonomie au CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf a écopé d'une peine de 15 mois de prison.

« L'accusée a commis des gestes inacceptables, voire révoltants, compte tenu de l'âge et de la condition des victimes. Leur fragilité et leur vulnérabilité les rendaient à la merci de celle-ci », a lancé la juge Ellen Paré, lors du prononcé de la sentence au palais de justice de Longueuil.

« Cette tâche (de préposée aux bénéficiaires) peut paraître ingrate, mais elle est indispensable. Elle est pleine de noblesse chez celle qui l'exécute. Il s'agit d'une figure significative pour les bénéficiaires », a dit Ellen Paré. [...]

À l'Association de défense des droits des personnes retraitées, on s'est réjoui des commentaires de la juge dans son jugement. « Il faut essayer de prévenir des cas comme ça. Il faut arrêter de traiter les gens vulnérables comme des objets non recyclables », a réagi la présidente de l'association, Judith Gagnon.

« Elle (l'accusée) mérite la prison. C'est épouvantable ce qu'elle a fait à des gens qui ne pouvaient pas se défendre », a-t-elle ajouté.

Lire l'article complet dans le [Journal de Montréal](#).

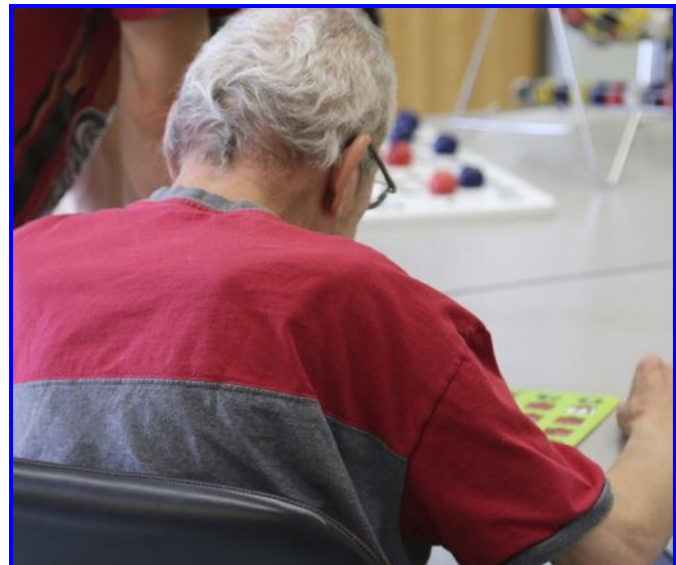
Une formation pour réduire les risques de chutes sur les trottoirs glacés

Une centaine de personnes âgées de Trois-Rivières suivent une formation de trois mois, à raison de deux fois par semaine, dans le but de réduire les risques de chutes durant l'hiver. Selon l'ergothérapeute Fernanda Possa Silva, du Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières (CSSSTR), une personne âgée sur trois chute chaque année. La formation offre donc des exercices physiques pour améliorer l'équilibre, renforcer les jambes et améliorer la souplesse. « Parce qu'on sait vraiment que les gens qui sont actifs, qui sont capables de bouger, qui se gardent en forme, ils vont renforcer leurs muscles, ils vont travailler leur équilibre », explique Fernanda Possa Silva.

La suite sur [Radio-Canada](#).

Fermeture des centres de jour du CSSS La Pommeraie : une pilule difficile à avaler

(Cowansville) La fermeture des centres de jour de Cowansville, Farnham, Lac-Brome, Bedford et Sutton du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) La Pommeraie, lundi, enrage ses employés et ses usagers qui se désolent de la décision soudaine du CSSS de « transférer » ces services vers d'autres organismes. Bien qu'elle ait fait l'objet « d'une période d'analyse » au courant de l'été, l'annonce en a été faite aux usagers la semaine dernière et aux employés la semaine précédente. Un fait accompli tout aussi imprévu que difficile à croire.



La suite sur [La Voix de l'Est](#).

Vers un Ordre professionnel des préposés aux bénéficiaires?

La coroner Andrée Kronström recommande au ministère de la Santé la création d'une nouvelle entité dont l'adhésion serait obligatoire pour tous les préposés aux bénéficiaires du Québec. Dans le rapport entourant la mort de Geneviève Saillant, 87 ans, Andrée Kronström incite le gouvernement à conclure les démarches visant à mettre en place un véritable ordre professionnel. « Ces mécanismes servent généralement à protéger le public ainsi qu'à mieux encadrer leurs membres. Ainsi, des accidents pourraient être prévenus et, ultimement, des décès », écrit-elle.

La suite sur le [Journal de Québec](#).

Des compressions au programme Accès-Logis remettent en question des projets de logements

La Société d'habitation du Québec vient d'annoncer à ses partenaires des restrictions au programme Accès-Logis qui auront pour effet de retarder différents projets de coopératives d'habitation ou d'en compliquer la réalisation, selon divers groupes. La SHQ n'a pas diffusé de communiqué, mais elle a indiqué ces nouvelles informations sur son site web. En plus d'énoncer des modifications au financement des projets réalisés grâce au programme Accès-Logis, elle mentionne que la somme de 53,6 M\$ qui avait été autorisée par le Conseil du trésor pour faciliter la réalisation des projets jusqu'en mars 2016, notamment dans les régions éloignées, est pratiquement déjà épuisée et qu'aucune autre somme ne sera accordée.

La suite dans [Le Devoir](#).

Une [pétition](#) à signer sur le site de l'Assemblée nationale.



La Cour suprême dit oui à l'aide médicale à mourir

Les personnes souffrantes pourront mettre fin à leur jour avec l'aide d'un médecin, a tranché la Cour suprême du Canada, vendredi matin, dans un jugement historique. Le plus haut tribunal du pays a ainsi déterminé que l'interdiction de « l'aide d'un médecin à mourir » était inconstitutionnelle. La décision de la cour ne prendra cependant effet que dans un an, le temps de donner au gouvernement fédéral et aux provinces l'occasion de légiférer sur cette question délicate.

La suite sur [Canoe](#).

Aide médicale à mourir : l'AQDR s'est impliquée

par Ronald St-Jean
AQDR Montréal-Nord

L'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) et l'AQDR nationale remportent une grosse victoire concernant l'aide médicale à mourir avec dignité. L'ex-députée fédérale, Francine Lalonde, avait milité en faveur d'un projet pour permettre une aide médicale à mourir : euthanasie, suicide assisté, maladie incurable, douleur physique, douleur psychologique, amendement de l'art. 241 du Code criminel.

L'AQDR nationale, sous la gouverne de l'ex-président, Henri Salembier, de Claude Major, DG, et de son représentant, Ronald St-Jean, s'est impliquée : ce dernier a procédé à une recherche et a ouvert un dossier pour savoir si nos aînés sont d'accord avec l'aide médicale à mourir. Le sondage a démontré que nos aînés sont en faveur (avec un pourcentage élevé).

En 2007, Hélène Bolduc, présidente de l'AQDMD, approche l'AQDR nationale et son porte-parole pour former un comité sur l'aide à mourir dans la dignité. Finalement, presque huit ans plus tard, la Cour suprême se prononce en faveur de l'aide médicale à mourir. Encore une année à venir pour finaliser le tout.

Donc félicitations à tous les membres impliqués dans ce projet de loi. Pour une fois, on peut dire « mission accomplie »!

L'AQDR Laval-Laurentides salue le courage de la Cour suprême

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de Laval-Laurentides (AQDRLL) salue la décision de la Cour suprême qui a tranché qu'il était abusif de refuser à une personne en fin de vie une aide médicale à mourir alors qu'elle le demande de façon claire et libre. [...]



Comme le souligne Pierre Lynch, président de l'AQDRLL, « La majorité des gens veulent mourir à domicile, mais n'ont aucune garantie que ce sera possible. Les soins palliatifs ne sont pas suffisamment développés, que ce soit en établissement ou à domicile. C'est très variable selon les secteurs de nos régions et il y a très peu de maisons de soins palliatifs. »

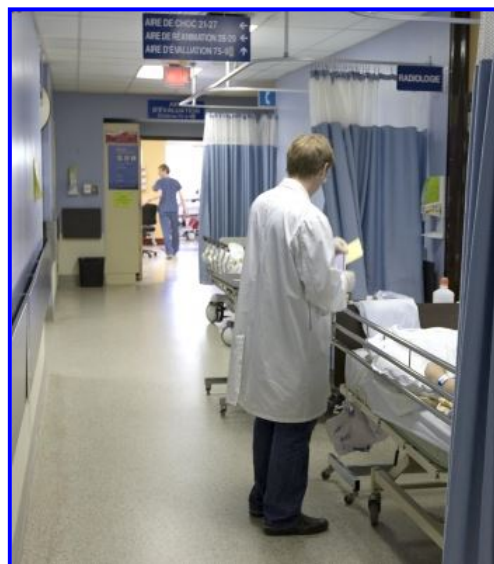
Lire le [communiqué émis par l'AQDRLL](#) ou l'article complet paru dans le [Journal Le Nord](#).

Pierre Lynch, président de l'AQDRLL
© Photo : gracieuseté Robert Dion

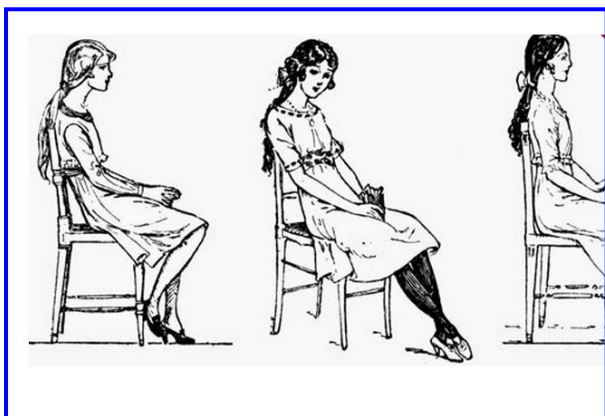
Médecins : la rémunération à l'acte est devenue un monstre

Le vérificateur général passe le système de la RAMQ au crible. Quand un médecin de famille fait une excision de 3 cm pour retirer un grain de beauté, il facture souvent 14,70 \$ au gouvernement. À 5 cm, c'est 22 \$. Mais attention, chaque centimètre de plus inscrit sur la règle commande une hausse de tarif de 13,60 \$. Bienvenue dans le système incroyablement tordu de la tarification à l'acte des médecins qui coûte une fortune administrative aux Québécois. Chaque soin prodigué par le médecin est méticuleusement détaillé et codé dans un manuel et chaque code réfère à un tarif.

La suite dans [La Presse](#).



Des sit-in à l'Hôpital Jean-Talon



« L'équipe de jour, on nous appelle les *éccœurantes*, parce qu'on ne laisse rien passer, on se tient tous sans exception, pis moi, j'ai pas peur quand je reçois une lettre de ma boss parce qu'on a fait un sit-in, je vais même la voir avec la feuille et devant elle : poubelle. » – une infirmière en colère à 7 h 30 du matin.

7 h. Avril 2014. Des infirmières attendent patiemment près du bureau principal. C'est beau à voir. Elles dénoncent le manque flagrant de personnel sur l'unité et la dégradation incessante de leurs

conditions de travail depuis le déménagement de l'urgence.

La suite sur [Comité Stat](#).

Lean au CSSS de Chicoutimi, bris de confiance entre la direction et le personnel

Chicoutimi – L'équipe locale de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Chicoutimi se retire des projets de type Lean (*dégraissage*) de réorganisation des services en cours dans l'établissement. « En abolissant une cinquantaine de postes à temps complet, la direction a bafoué notre entente et a détourné de ses fins notre travail visant à accroître l'efficacité en améliorant les processus, déclare Jonathan Morel, responsable syndical Lean pour l'APTS. Pourtant nos conditions

de participation avaient été claires et l'employeur s'était engagé à les respecter : pas d'abolition de postes et pas de surcharge de travail pour le personnel. »

La suite sur le [site de l'APTSQ](#).

Sur la place publique

La « grosse » argent de la santé

50 % des dépenses du Québec vont à la santé? C'est vrai, si on ferme les yeux sur les angles morts du calcul derrière ce chiffre. Si on faisait preuve d'un peu plus de nuances et d'honnêteté sur les « coûts de la santé », on arriverait à un chiffre qui tourne autour de 33-34 %. On s'apercevrait également que, comparées à la taille de l'économie québécoise, les dépenses de santé des Québécoises et des Québécois augmentent à un rythme qui n'a rien d'insoutenable. Finalement, on verrait que les dépenses qui augmentent le plus ne sont pas forcément celles qu'on pense.

La [note socio-économique](#) publiée hier par l'IRIS fait une série de nuances que l'on ne devrait pas escamoter au moment d'avoir une réflexion sereine sur l'avenir du système de santé et de services sociaux du Québec.

La suite sur le [Journal de Montréal](#).

Biarritz : le PPP de la Cité de l'Océan fait un flop



Le maire, Michel Veunac, a décidé de résilier le partenariat public-privé conclu avec Vinci pour la construction. Un moyen de sauver des eaux le bébé de son prédécesseur.

La suite sur [Sud-ouest](#). Note : en France, au Québec, un peu partout dans le monde, les PPP en santé se révèlent des flops. Pourquoi le gouvernement continue-t-il dans cette voie?

Vos droits en santé

Un [site très bien fait](#) d'information légale sur vos droits en santé.

Observatoire de la retraite

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a mis sur pied un Observatoire de la retraite. Cette initiative de chercheurs de l'IRÉC s'adresse aux organisations et aux personnes qui veulent mieux comprendre pour agir sur le système de retraite au Québec. L'Observatoire regroupera de nombreux partenaires qui ont le souci de bien inscrire les débats sur la retraite dans une perspective large, celle des politiques sociales dont le Québec a besoin. Déjà, plusieurs groupes ont manifesté leur intérêt.

La suite sur le [site de l'IREC](#).

Les organismes communautaires ébranlés

(Trois-Rivières) Après avoir milité avec acharnement pendant des années pour le rehaussement de leur financement de base en provenance du Programme de soutien aux organismes communautaires, jamais augmenté depuis des décennies, les 222 groupes communautaires, membres de la Table régionale des organismes communautaires Mauricie–Centre-du-Québec (TROC), apprenaient avec consternation que les libéraux annulaient la bonification du financement qui avait été accordée par le gouvernement péquiste. Pour la région, c'est 9 M\$ qui n'auront finalement jamais atterri dans les enveloppes budgétaires des groupes communautaires.

La suite dans [Le Nouvelliste](#).



Renaud Beaudry, coordonnateur de la Table Mauricie–Centre-du-Québec.
© Photo: François Gervais

Le milieu communautaire pourrait faire la grève



Sylvie Tardif, coordonnatrice de COMSEP
© Photo: Stéphane Lessard

(Trois-Rivières) Le jour même de la publication dans Le Nouvelliste de sa déclaration sur l'impact dramatique des mesures d'austérité libérales sur COMSEP, le 15 janvier dernier, sa coordonnatrice, Sylvie Tardif, recevait un appel du cabinet du ministre responsable de la région, Jean-Denis Girard, l'invitant à passer à son bureau. La rencontre a eu lieu vendredi dernier. Loin d'être rassurée par les échanges qu'elle y a eus – on l'a avisée clairement qu'elle devra faire plus avec moins –, Mme Tardif a au moins obtenu du ministre Girard qu'il l'aide à obtenir une rencontre avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, ou un de ses représentants, pour parler des impacts des coupes qui se profilent à l'horizon.

La suite dans [Le Nouvelliste](#).

Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme

Des centaines d'OSBL s'unissent pour refuser d'être assimilés à des lobbyistes

C'est par centaines que des OSBL d'horizons variés unissent leur voix pour dire que leur assimilation à des lobbyistes causerait davantage de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Lancée il y a quelques semaines, une campagne de lettres a déjà recueilli plus de 725 signatures, dont celles de plus de 460 organisations nationales, régionales et locales (cueillette en cours). Les signataires considèrent que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ne doit pas s'appliquer à tous les OSBL et aux coalitions d'OSBL, ni à des activités notoires, telles que des appels au grand public. « Cette action a été lancée, car les positions des principaux intéressés risquaient de ne pas être prises en compte, ni par le gouvernement, ni par le commissaire au lobbyisme du Québec. La cueillette de signature n'est pas terminée, mais déjà le message est clair : l'assujettissement des OSBL n'est pas justifiable! », d'affirmer Floris Ensink, président du Sierra Club Québec.

La suite sur le site de la [TRPOCB](#).

La fin de la croissance : un modèle qui arrive à ses limites

C'est fou tout ce qu'on peut faire pour soutenir la croissance économique! On l'encourage à coup de subventions et de baisses d'impôt. On la stimule par le marketing et la publicité. Et on la dope avec le crédit facile et l'endettement. Avec bien peu de résultats, est-on forcé de constater depuis 30 ans. Dans les pays industrialisés, la croissance économique ralentit lentement et inexorablement depuis 30 ans. « Ce modèle de croissance à tout prix arrive à ses limites. Il n'arrive plus à générer de croissance et il n'est pas réformable. Il faut rompre avec ce modèle ». – Yves-Marie Abraham, professeur au département de management de HEC-Montréal.

La suite dans [La Presse](#).

Les pouvoirs de mystification du patronat

Les organisations patronales, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) en tête, réussissent à imposer durablement des enjeux au sein du débat public qui relèvent pourtant, parfois, d'une mystification fascinante. L'actuelle commission parlementaire sur une réforme de l'immigration au Québec nous en offre un bel exemple. Toutes les organisations patronales ont défilé en soulevant le même enjeu : la pénurie de main-d'œuvre. Or, comme l'affirmait avec justesse un analyste du ministère de l'Emploi au sein de l'édition du Devoir du 31 janvier dernier : « Comment peut-on parler de pénurie de main-d'œuvre alors qu'on a encore 360 000 chômeurs au Québec? »

La suite de cette libre opinion dans [La Presse](#).



Un Québec qui vieillit bien

par Pauline Robert
AQDR Granby

Pour un Québec qui vieillit bien, il faut prendre soin des personnes vieillissantes : santé, finance, compagnie, etc.

En prévenant la maladie, comme par le vaccin antigrippal, on aide toute la société. Si chaque personne a un médecin de famille qu'elle peut voir quand elle en a besoin, sans attendre six mois parce qu'il est débordé, on diminue les coûts reliés à la santé. Il faut travailler en amont, pas en aval.

Si on avait prévu une rente décente pour chaque retraité, celui-ci pourrait encore participer à la vie active. Ce n'est pas en restant à la maison et en regardant les murs qu'une personne retraitée s'épanouit et aide la société. C'est en sortant, en visitant ses amis et sa famille, en faisant des voyages dans le Québec, en étant membre d'une association... Mais ça, ça prend des sous.

Il est faux de dire que les retraités ayant une bonne pension enlèvent aux suivants. Ils dépensent et font vivre les plus jeunes qui peuvent ainsi trouver de l'emploi : résidences pour personnes âgées, loisirs, voyages, restauration, etc.

Un retraité heureux rend la société heureuse!



La sagesse de Gandhi

En 1925, un Indien demande à Gandhi s'il vaut mieux laisser 330 millions de personnes en esclavage ou massacrer quelques milliers d'Anglais. Le Mahatma (grande âme) répond : « Tuer tous les Anglais n'améliorerait pas la situation des Indiens. Je ne m'oppose pas à la violence d'un point de vue moral, mais pour des

raisons pratiques : elle serait inefficace (...). La violence ne ferait que remplacer la dictature anglaise par une autre » (p. 233).

Gandhi ou l'éveil des humiliés, Jacques Attali, Fayard, 2007, 544 pp.

Suivez-nous sur Facebook!

Deux possibilités. La [page officielle de l'AQDR](#) diffuse des informations de la part de l'AQDR nationale. Il suffit de cliquer *J'aime*.

Le groupe [Les amis de l'AQDR](#). Vous demandez à être admis et on vous répond positivement. C'est un groupe convivial où chacun peut commenter l'actualité des aînés. C'est gratuit de s'inscrire à [Facebook](#).



Après réflexion...

Il ne faut pas avoir peur des chevaux sous le capot, mais de l'âne derrière le volant.

Ce ne sont pas les enfants sur la banquette arrière qui font les accidents, mais bien les accidents sur la banquette arrière qui font des enfants...

Les femmes qui se vantent d'être courtisées par beaucoup d'hommes ne devraient pas oublier que les produits à bas prix attirent beaucoup de clients.

Pour les riches : des couilles en or... et pour les pauvres : des nouilles encore.

Dites à quelqu'un qu'il y a 300 milliards d'étoiles dans l'univers et il vous croira. Dites-lui maintenant que la peinture n'est pas sèche et il aura besoin de toucher pour en être sûr.

Mieux vaut se taire et passer pour un con que de l'ouvrir et ne laisser aucun doute sur le sujet.

C'est parce que la vitesse de la lumière est supérieure à celle du son que tant de gens paraissent brillants avant d'avoir l'air cons.

Et pour terminer en beauté avec un air plus catholique :

Mouloud a de si mauvaises notes que ses parents décident de le retirer de l'école publique pour le mettre dans une école catholique réputée, très, très stricte. Dès son premier bulletin, ils découvrent, stupéfaits et heureux, que leur fils a récolté des notes presque parfaites dans toutes les matières. Ils l'interrogent et le garçon répond : « *Quand je suis entré dans la classe et que j'ai vu qu'ils en avaient cloué un sur une croix, j'ai immédiatement compris, qu'ici, les profs ne rigolaient pas!* »

LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR

Rédactrice en chef par intérim :	Lyne Baillargeon
Responsable section Santé et services sociaux :	Jacques Fournier
Révision :	Pauline Robert
Mise en page :	Gilles Boucher

Responsabilité : comité Communications de l'AQDR

Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.

Numéro d'avril 2015

Envoyez vos textes avant le 15 mars.

À : fds@aqdr.org



AQDR

AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES